



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Brillier par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-10-337 / CONTRIBUTION AU COMITÉ NOEL DE PARTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de Commandite du comité Noël du Partage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette requête consiste à apporter un peu de douceur et de chaleur aux familles démunies au niveau de Saint-Valère;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis et résolu .....

- **DE CONTRIBUER** à hauteur de 150\$ pour la réalisation de cette activité
- **QUE** cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-494

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **10 octobre 2024**.

  
Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur-général et greffier-trésorier